



Schumacher Jean-Daniel, Mäder-Brülhart Bernadette, Butty Dominique, Pythoud-Gaillard Chantal, Zadory Michel, Meyer Loetscher Anne, de Weck Antoinette, Hänni-Fischer Bernadette, Grandgirard Pierre-André, Schneuwly André

Intégration des médecins de premier recours dans le programme de vaccination

Cosignataires : 12

Réception au SGC : 26.01.21

Transmission au CE : *27.01.21

Dépôt et développement

L'espoir d'une amélioration permanente de la situation sanitaire et sociétale repose en grande partie sur la vaccination de la population contre le coronavirus, qui permettra d'obtenir au plus vite une immunité collective.

La Confédération a mis à disposition ces derniers jours le vaccin Moderna dont la logistique propre au produit est plus simple que celle du produit BioNTech/Pfizer. Deux centres de vaccination ont débuté leur activité dans le canton le 18 janvier 2021 (La Liberté du 19 janvier 2021). Le nombre de vaccinations effectuées dans ces deux centres, ce jour, atteint 200. C'est très peu même s'il est prévu que cette activité monte en puissance ces prochaines semaines pour arriver à 1000 durant la semaine 7.

Les cabinets médicaux croulent sous les demandes de vaccination. Elles émanent essentiellement de patients âgés et/ou à risque, très souvent peu familiarisés avec les outils informatiques. Il faut leur expliquer les raisons pour lesquelles ils ne peuvent être vaccinés dans le cabinet de leur médecin traitant. Bien qu'un patient à risque sur deux affirmât ne pas vouloir se rendre dans l'un des centres de vaccination du canton, les médecins de premier recours ont joué le jeu et convaincu une majeure partie d'entre eux à s'inscrire en ligne ou ont, eux-mêmes, inscrit ceux qui ne pouvaient le faire en raison de leur âge (à ce jour certains cabinets ont déjà inscrit jusqu'à 200 patients). Cela pose bien entendu un problème logistique majeur pour des cabinets ainsi que pour la santé des patients « non COVID » qui n'arrivent plus à joindre leur médecin traitant en raison de la surcharge des lignes téléphoniques. Notons que la vaccination a commencé dans les cabinets valaisans et zurichois.

Cet automne, lors de la campagne de dépistage, la lenteur d'exécution et de déclaration des résultats a présenté un caractère dissuasif pour de nombreuses personnes. Les médecins de famille connaissent bien leurs patients vulnérables ; ils en possèdent les données administratives et sont à même de juger les risques propres à chacun d'eux.

Nous estimons que la structure de vaccination actuellement en place est indispensable. Elle doit cependant être renforcée par la vaccination en cabinet de façon à pouvoir atteindre le plus rapidement possible une immunité de la population à risque de notre canton.

Nous demandons que les médecins de premier recours soient intégrés dans les plus brefs délais dans le programme de vaccination.

Nous remercions le Conseil d'Etat de répondre favorablement et rapidement à notre mandat.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).